

DEC142233DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Simon AGOSTINI, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité du CNRS n° FRC2118 intitulée Institut de neurobiologie Alfred Fessard

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;


Vu la décision DEC132005DR04 du 14 octobre 2013 portant nomination de M. Simon AGOSTINI aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Simon AGOSTINI, dans l'unité du CNRS n° FRC2118, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2014


Le directeur de l'unité
Philippe VERNIER

Pour le CNRS,



La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33